

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1974)

Heft: 260

Artikel: Des accusés aux victimes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après le Prieuré, l'errance des «drogués»

Le conseiller d'Etat et le chef de la police étaient bien étonnés d'être les seuls à tout ignorer de la chose. On discutait en petit comité du trafic de la drogue et on en était venu à citer, comme un des lieux d'échange notoires, un appartement du bord du lac occupé par un membre d'une famille régnante dont la réputation dans ce domaine n'a d'égale que la ténacité et l'efficacité avec lesquelles elle poursuit les « diffamateurs ».

Le gros trafic n'était pourtant pas l'objet de la réunion, mais bien plutôt ses victimes.

Les commerçants de la Cité, cette rue en pente que mène à la Vieille Ville étaient en émoi: des hippies, des drogués, des galeux pour tout dire, avaient élu domicile dans leur quartier. Assis sur les escaliers, pénétrant dans les allées, y vomissant à l'occasion, ils effrayaient le chaland. Des commerces voyaient leur chiffre d'affaires fondre à vue d'œil, et la Banque Lombard et Odier avait joint une signature autorisée à celles des pétitionnaires. L'inflation ne suffisait pas: il fallait que ces hippies assis sur les escaliers mettent en péril le crédit des banques suisses.

Bref, ces indésirables devaient être délogés de leur dernier refuge: la rue.

L'errance avait commencé à la fermeture du Prieuré, cette vieille demeure abandonnée, prise d'assaut par la police un matin de décembre. On n'y trafiquait guère, au Prieuré, et ce petit monde de paumés était encadré par d'autres « marginaux », « Jesus People » et partisans de la cuisine macrobiotique.

Puis, la spéculation et ses charognards avaient mis la main sur le Molard: les grands cafés de la place furent fermés, voués à une disparition « temporaire ». Encore une fois, il avait fallu déguerpir; la petite troupe s'était alors dispersée, les débris les plus visibles se réfugiant dans cinq ou six cafés des environs.

Pendant l'été, on avait eu l'impression que les

arrestations se multipliaient et, à Noël, la police fermait pendant quelques jours un dernier refuge, situé justement dans la rue de la Cité.

A vrai dire, depuis quelques temps déjà, ces lieux avaient perdu de leur importance au chapitre de la drogue: on y échangeait mollement des renseignements, mais le H et le LSD s'obtenaient dans des appartements privés, loin des yeux de la police (au désespoir des éducateurs de rues qui, nuit après nuit, tentent de rétablir le contact avec ces êtres à la dérive).

La pétition fut lancée sur ces entrefaites: à la clef,

la peur viscérale des drogués et de ceux, quels qu'ils soient, qui refusent notre société, notre hygiène, cela s'ajoutant, argument majeur, au préjudice économique.

Une démarche très compréhensible, des mobiles honorables à l'aune de notre existence... mais que vont devenir ces marginaux (20 % de la population, si l'on compte toutes sortes de paumés, handicapés physiques ou psychologiques) lorsque les pétitionnaires auront retrouvé leur quiétude ? Se décidera-t-on à accepter, à accueillir, à ramener au milieu de nous ceux qu'aujourd'hui nous refusons, nous parquons en lisière de nos villes et de nos vies ? Sinon, reste évidemment la solution radicale, les cliniques d'extermination.

Des accusés aux victimes

Citer systématiquement les « drogués » au banc des accusés est une chose, une autre étant de déceler les causes de la toxicomanie et de répartir réellement les responsabilités. Proposant un durcissement de la loi sur les stupéfiants, le Conseil fédéral l'avait pourtant bien compris, qui écrivait dans son message de mai 1973 au chapitre des « considérations de principe » en la matière :

« Nous aimerais insister sur le fait qu'il serait faux de croire que la vague de toxicomanie pourra être endiguée uniquement par des dispositions légales, des consultations pour drogués, des méthodes modernes de traitement et un appareil de contrôle compliqué. Il ne suffit pas de traiter la consommation de drogue comme un symptôme, il faut au contraire déceler les motifs qui poussent les jeunes gens à s'y adonner, motifs parmi lesquels on retrouve souvent la curiosité et l'attrait du fruit défendu. La loi peut créer les bases qui rendront diffi-

cile l'accès à la drogue. L'extension de la toxicomanie comme celle de l'alcoolisme sont de graves problèmes dans tous les pays. L'accroissement du nombre des personnes dépendantes des drogues et des médicaments va de pair avec la transformation sociale et structurelle de la société. Le mode de vie fébrile, la recherche des biens matériels ainsi que le manque de relations humaines — déjà au sein de la famille — sont vraisemblablement les causes de cette fuite devant les exigences de la vie vers un monde de rêve ».

Est-ce un hasard ? En Suisse, l'évolution actuelle, dans le domaine de la consommation de stupéfiants, est caractérisée avant tout par un abaissement de l'âge des toxicomanes; ne viennent qu'ensuite différents autres facteurs significatifs, tels que l'extension de la polytoxicomanie, l'augmentation du pourcentage de femmes dépendantes, ainsi que l'abus croissant des alcaloïdes de l'opium tels que la morphine et l'héroïne.